

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-2307

présenté par

Mme Le Pen et les membres du groupe Rassemblement National

-----

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Action de la France en Europe et dans le monde	0	5 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence	5 000 000	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
<b>TOTAUX</b>	5 000 000	5 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La France fait face à une submersion linguistique d'origine anglo-saxonne.

L'Académie française, dans un rapport publié en février 2022 sur la communication institutionnelle en langue française, a alerté sur une utilisation jugée abusive du "franglais" dans la communication institutionnelle.

Au-delà de nos frontières, et en dehors des institutions internationales, la situation est plus contrastée.

La langue française compte 321 millions de locuteurs dans le monde, soit 21 millions de plus en quatre ans. On doit essentiellement cette progression à l'Afrique, où vivent 19 des 21 millions de nouveaux locuteurs répertoriés. Ainsi, 51 % de tous les francophones sont africains.

L'Europe reste en bonne position avec 42 % des francophones : 136 millions d'Européens parlent français.

Ce décalage entre la progression du nombre de francophones dans le monde et la mollesse du soutien de la francophonie dans nos propres institutions et dans les institutions internationales est révélatrice de la faible combativité des responsables politiques français sur cette question.

Il faut désormais établir une diplomatie de la francophonie à la hauteur des enjeux historiques que nous avons devant nous, et défendre partout, dans nos institutions et dans toutes les institutions internationales, la langue française. Dans cette optique, la création d'une union francophone dans la continuité de l'actuelle organisation internationale de la francophonie serait nécessaire.

En ce sens, le présent amendement prévoit d'augmenter le budget dédié à la défense de la francophonie dans le monde. Il est ainsi proposé d'augmenter de 5 millions d'euros supplémentaires, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, les crédits de l'action n°02 du programme n°185, et de réduire d'autant, pour les besoins de la recevabilité, les crédits de l'action 02 du programme n°105, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.